

APPEL D'OFFRES AFEM-SFJC 2021 - S1

Soutien Financier aux Jeunes Chercheurs (doctorants et post-doctorants) pour participation à un **congrès international se tenant entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021**

Dans le cadre de sa politique scientifique visant à aider les doctorant(e)s et les jeunes post-doctorant(e)s à faire connaître leurs travaux de recherche, l'Association Francophone d'Ecologie Microbienne (AFEM) lance un appel à candidature pour une aide financière devant leur permettre de participer à une manifestation scientifique internationale en langue anglaise (colloque, congrès, symposium, workshop...), sur des thématiques en liaison directe avec l'écologie microbienne. L'appel d'offres couvrira :

(i) **Pour un congrès en présentiel : les frais réels de transport** dans une limite de 500 € TTC pour les pays de l'Union Européenne et associés et de 1200 € TTC pour les autres pays

ou

(ii) **Pour un congrès en distanciel : les frais d'inscription** dans une limite de 500 € TTC

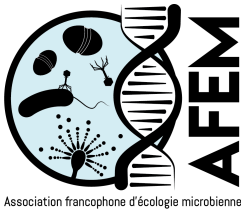
Procédure :

Selon les règles établies par le Conseil d'Administration de l'AFEM, la **date limite de soumission des candidatures est fixée au 13 Décembre 2020 (minuit)**. Les demandes seront transmises par voie électronique à l'adresse suivante : julie.leloup@upmc.fr. Ces demandes seront évaluées selon la qualité du dossier des candidats et son adéquation avec les thématiques de l'écologie microbienne, ainsi que la conformité aux critères de sélection de l'appel d'offres. Le principe de l'évaluation repose sur une analyse des dossiers de candidature par les membres du CA de l'AFEM, pour une réponse apportée **le 18 Décembre 2020**.

Seuls les congrès ayant lieu au cours de la période du 1^{er} janvier au 30 juillet 2021 sont éligibles dans le cadre de cet appel d'offre.

Critères de sélection :

- L'appel d'offres s'adresse à des doctorants à partir de la 2^{ème} année de thèse et à des post-doctorants ayant soutenu leur thèse depuis moins de trois ans.
- Le candidat devra apporter la preuve qu'il a fait une demande d'intervention sous forme de communication orale (acceptée ou non) de ses travaux de recherche à l'occasion du congrès identifié.
- La(es) thématique(s) du congrès devra(ont) être en adéquation avec celles développées en écologie microbienne.



- Le candidat devra justifier d'une publication de ses travaux à minima soumise dans une revue internationale de rang A pour les doctorants et, obligatoirement, de deux publications acceptées pour les post-doctorants (document de soumission ou d'acceptation à fournir).
- Le candidat devra être à jour de sa cotisation à l'Association Francophone d'Ecologie Microbienne.

Dossier de candidature (fusionné en un seul fichier électronique)

- Un formulaire dûment renseigné par le(la) candidat(e), avec avis motivé du directeur d'unité ou du responsable de l'équipe de recherche, et du directeur de thèse ou du responsable du post-doctorat.
- Un Curriculum vitae complet, comportant la liste exhaustive de la production scientifique (publications, communications etc...)
- Une lettre de motivation expliquant la pertinence et l'intérêt de la participation au congrès ciblé
- Le résumé et la demande de communication orale (acceptée ou non) au congrès
- Une brève présentation du colloque mettant en évidence que le programme est d'envergure internationale et qu'il est en parfaite adéquation avec les thématiques de l'AFEM
- Une estimation chiffrée et justifiée des frais de transport qui constituera le montant de la dotation
- Une attestation signée par le candidat et son encadrant s'engageant à rembourser la totalité de la donation en cas de non-participation au congrès*

La subvention portera uniquement sur les **frais réels de transports**. **Les statuts de l'AFEM ne permettant pas de réaliser un paiement à une entité de recherche**, les frais seront avancés par l'intéressé(e), **sur fonds propres (personnels) et pourront être remboursés dès présentation d'un justificatif de paiement des titres de transport (en anticipation de la participation au congrès)**. L'intéressé(e) s'engage à rembourser l'intégralité de la dotation en cas de non-participation au congrès, en cas de litige, le laboratoire d'accueil de l'intéressé(e) se portera caution*. Le paiement sera réalisé préférentiellement sous forme d'un chèque bancaire. **La somme remboursée ne pourra en aucun cas être supérieure à l'estimation chiffrée et justifiée dans le dossier de candidature.**

Les éléments pour le remboursement devront être envoyés à julie.leloup@upmc.fr.

** Le laboratoire d'accueil s'engage à ne pas prendre en charge ces frais de transports via des crédits de recherche, dans le cas contraire l'AFEM sera alors dans l'impossibilité de les rembourser.*

NB. Les candidat(e)s retenu(e)s s'engagent à faire figurer le logo de l'AFEM sur leurs supports de communication.